



## **SYNTHESE** **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) 2015-2017**

Créé par une délibération du 26 juin 2015, le CMJ est un comité consultatif au Conseil Municipal qui arrive au terme de ses deux ans de fonctionnement, en juin 2017.

Concrètement, il a constitué une première expérience de participation des jeunes istréens à la vie de la cité, réussie grâce à une série de facteurs, ci-dessous détaillés. La mobilisation des élus municipaux, des services et des moyens financiers importants ont largement contribué à l'écoute de ces jeunes et à la réalisation des actions souvent innovantes qu'ils ont proposé.

### **1. L'implication des jeunes du CMJ et des projets innovants.**

Instance démocratique paritaire issue d'élections organisées dans les collèges, le CMJ comporte 48 membres des classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'année scolaire 2015/2016. La participation importante aux élections s'est ensuite traduite par une participation active (75% en moyenne) aux 8 réunions de commissions (le mercredi après-midi) et aux 2 séances plénières (Installation le samedi 9/01/2016 et plénière de validation des projets le 11/06/2016). Durant ce mandat il y a eu 8 démissions et 1 déménagement, soit seulement 9 jeunes qui sont officiellement sortis du CMJ.

Au delà de ses réunions classiques, les jeunes ont été mobilisés sur 2 commissions vélo de la ville d'Istres, 3 commissions du Grand Istres Propre et sur des temps de travaux spécifiques à la décoration de la fontaine du parc Marcel Guelfucci. Ils ont participé au Grand Istres Propre 2017 sur le secteur de la Romaniquette (13/05) et concrétisé des projets innovants, telles que la première COLOR RUN lors de la Fête de l'Autre (20/05/17), ou la première soirée des collégiens à l'Usine (10/06/17).

### **2. Un partenariat actif avec les quatre collèges de la ville d'Istres.**

Favorable au renforcement du « parcours citoyen des élèves », impulsé par l'Éducation Nationale, les Principaux et les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) des 4 collèges ont facilité les élections dans leurs locaux, en mobilisant leurs équipes et professeurs. Réunis en comité de pilotage, à chaque étape décisive du CMJ, ils ont assuré les relais d'informations indispensables au bon fonctionnement de cette instance démocratique dont ils ont pu bénéficier en retour (sensibilisation aux gestes de premiers secours pour leurs élèves).

### **3. Une mobilisation importante des élus municipaux et des services publics locaux.**

La présence régulière des élus municipaux sur les temps de travail, ou lors des temps forts du CMJ, a témoigné de l'indispensable engagement de la Ville sur cette instance. Les jeunes ont ainsi eut l'écoute politique propice à la valorisation de leur suggestions.

Pour concrétiser leur projet inscrit dans le tableau de bord du CMJ, les services municipaux ont largement répondu présents. Au delà de la Direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale (DCCS), en charge du CMJ (4 chefs de projets), la Direction des Services Techniques Municipaux et plus particulièrement des Services Voirie, Pôle Exploitation et Pôle Conduite de Projet, s'est largement mobilisée sur les deux années de fonctionnement du CMJ. Il en va de même pour l'office du tourisme toujours représenté sur les commissions Animation, Tourisme et Vie de la Cité ou de la direction des Sports, mobilisée sur la CMJ Color Run.

Enfin, l'appui de la direction de la Communication est à souligner car, c'est bien la qualité des relais d'informations (Site de ville/Istres Mag/Facebook) qui assure la vitalité de cette instance et permet d'informer la population locale sur les travaux de cette instance.

### **3. Des finances publiques locales conséquentes au profit des projets des jeunes.**

A ces sommes importantes, pourrait être ajouté, le temps de travail des fonctionnaires territoriaux impliqués sur le bon fonctionnement de cette instance.

Autant d'éléments qui expliquent la réussite de cette instance de participation, consacrée aux jeunes et qui augurent d'une belle continuité pour le prochain Conseil Municipal des Jeunes, qui concernera les **élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>**, pour un mandat de **3 ans** sur la période **2017/2020**.